

Élections professionnelles : la Ville de Paris encourage l'engagement syndical

En décembre prochain, les agents appartenant aux trois versants de la fonction publique seront appelés à voter pour désigner leurs représentants au sein des comités techniques, des commissions administratives paritaires (pour les fonctionnaires) ou encore des commissions consultatives paritaires (pour les agents contractuels). À moins d'un an de ces élections professionnelles, la Ville de Paris lance une campagne de communication interne inédite intitulée « Agissez pour le dialogue social », valorisant l'engagement syndical comme une forme d'engagement professionnel et invitant les agents à y prendre une part active.

Les élections professionnelles se dérouleront pour les 3 versants de la fonction publique dans moins d'un an, le 6 décembre 2018.

Ces élections sont un moment très important, l'enjeu étant de désigner les représentants des agents au sein des instances du dialogue social.

Pour faire vivre un dialogue social de qualité, la Ville de Paris a lancé une campagne de communication interne « Agissez pour le dialogue social », valorisant l'engagement syndical comme une forme d'engagement professionnel.

Une campagne d'affichage invite les agents à prendre une part active aux élections professionnelles, en votant le moment venu bien sûr, mais aussi, pour celles et ceux qui le souhaitent, en présentant leur candidature en contactant le syndicat de leur choix.

Cette campagne d'affichage sera doublée d'une campagne de sensibilisation des cadres dirigeants, dans les comités de direction.

« Le dialogue social est l'affaire de tous. La représentativité des syndicats est la condition de leur capacité à s'engager. Nous souhaitons qu'un maximum d'agents s'impliquent dans la vie de la collectivité parisienne », indique Christophe Girard, adjoint à la Maire de Paris en charge des Ressources humaines, du Dialogue social et de la Qualité des services publics.

La Ville de Paris a par ailleurs réaffirmé dans une proposition d'accord de méthode présentée au comité technique central en juin 2017 les garanties offertes aux agents investis de mandats syndicaux et le refus de toute forme de discrimination au quotidien et dans le déroulement de leur carrière.